Image not found or type unknown

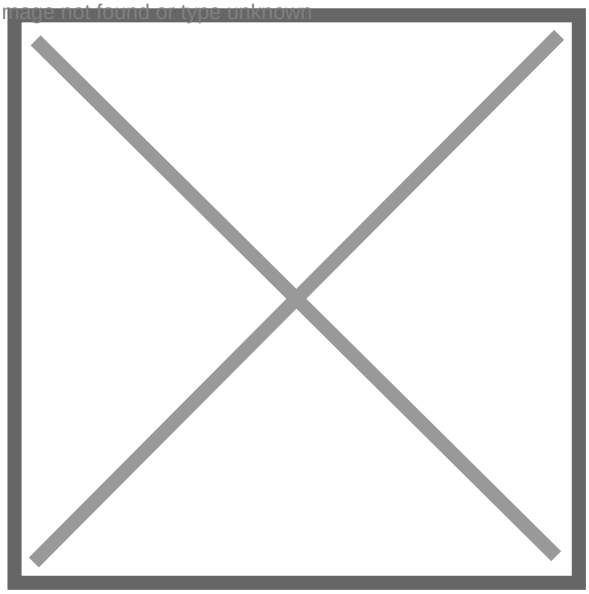

Partir urgemment de chez ses parents!

Par **helpp**, le **21/12/2010** à **15:41**

Bonjour,

Je viens ici afin de me renseigner c'est tres URGENT.
Voila j'ai 18 ans et je suis en étude BTS et je ne veux plus vivre chez mes parents! Les raisons sont multiples:
- je pense mon temps à recevoir des reproches fréquemment
- mes sorties sont restreintes parce car il s'agit de mon tour de table et donc de faire la vaisselle
- je ne peux pas m'habiller comme je le souhaite car ils n'aiment aps mon style,
- même apres une journée de travail ou de cour je dois m'occuper des devoirs de mes frères et soeurs,
- mon telephone portable doit être coupé a partir de 21h30
- je ne doit pas dépacer un nombre de 20 sms par jour (alors que j'ai une formule sms illimité)
- il n' y aps très longtemps, on m'a privé de sortie et apr la même occasion de fêter l'anniversaire de mon beau père et des neveux de mon copain parce que je n'avais pas melanger 2 sortes de céréales dans les bols de mes frères au petit déjeuner malgré que mes parents "m'avaient dit de le faire"
- on me reproche de passer "trop de temps" dans la salle de bain le matin pour me prépârer...

Certes je vis encore chez eux, mais je ne peux plus surpporter toutes ses reprimandes qui parfois sont très excessives!

Une autre histoire confirme mon envi de partir:
je travaille actuellement près de chez moi afin de me faire un peu d'argent de poche pour les fêtes, cependant, mon père me demande de luji donner la moitié car j'ai une facture à payer car j'ai eu une suspention de ligne car j'ai abusé de mon avantage sms illimités. Mon père m'a dit que pour débloquer la ligne il a du payer une facture de 600€.

Seulement, j'ai contacter mon operatuer pour avoir la certitude de la somme à payer afin de la rembourser. Sauf qu'il s'avère qu'il n'y a jamais eu de facture ni même de sur-cout à débourser pour remettre ma ligne.
J'ai appelé 2 fois mon opérateur pour être sûr, j'ai eu donc 2 conseiller clientèle différent et ces derniers m'ont dit exactement la même chose: l'appel de mon père concernant la ligne bloquée a redébloqué ma ligne car l'operateur a bien remarqué que mon abus n'etais aps commercial (étant donner qu'il ne s'agissait que de 2 numeros différents)!
Mon père me laisse donc epsner qu'il voulait me prendre de l'argent sur mon dos!
De plus la facture, personne ne l'a vu chez moi...
Et tel que je connais mes parents si il y avait eu réelement cette facture ils aurait:
- couper ma ligne directement,
ils m'aurait privé de sorties jusqu'au moins l'année 2011 (le fait s'est passé au mois d'octobre 2010)
- ils m'auraient jeter la facture à la figure tellement fiers de m'enfoncer...

J'aimerai partir de chez moi seulement mes parents veulent que je finisse mon année car il m'ont financé mon bts (malgrè que je ne voulais pas faire de bts..) et ne veulent pas que je parte habiter chez mon petit ami avec qui je suis depuis bientot 2 an et demi, qui vit encore chez ses parents! Bien entendu, ses parents sont prèt à m'acceuillir a titre gratuit et à bras ouverts (ils m'apprecient comme leur propre fils)!

Pouvez vous m'aider? je vous rappel que j'ai 18 an depuis mai 2010!

PS: les conflits ont commencé tout doucement lorsque mon père a su que j'etais homosexuel il y a deja 4 an bientot...

Par **corima**, le **21/12/2010** à **17:35**

Bonjour, vous avez 18 ans, donc majeur. Vous n'etes plus sous l'autorité de vos parents. Rien ne vous empeche de partir vivre dans la famille de votre ami s'ils vous l'ont proposé. Puisque vous avez un petit emploi, vous pourrez les indemniser du gite et du couvert.

Vous etes majeur, vos parents ne peuvent plus intervenir dans vos actes et encore moins en etre responsables. Vous faites ce que vous voulez de votre vie, ça ne les regarde plus

Par **Marion2**, le **21/12/2010** à **18:11**

helpp a un petit emploi pour les fêtes, donc ce n'est pas un travail.

Il prépare un BTS.

Il ne peut absolument pas quitter ses parents. De quoi va t'il vivre ? ses études ?

Je suppose que vous êtes en 1ère année BTS.
Ce que vous pouvez faire, c'est faire une demande de bourse pour votre 2e année et à ce moment là, quitter vos parents.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Puisque vous poursuivez des études, vous pourrez demander au Juge aux Affaires Familiales une pension alimentaire de la part de vos parents.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Il serait préférable que nous n'habitiez pas chez votre petit ami (pour la pension alimentaire). Voyez pour louer une chambre.

Par **corima**, le **21/12/2010** à **18:43**

Effectivement, j'ai pas fait attention que ce n'etait que pour un peu d'argent de poche pour les fetes.

Il demande s'il peut partir à 18 ans, ben oui, il est majeur, il fait ce qu'il veut, il n'est pas obligé de subir

Par **Marion2**, le **21/12/2010** à **18:46**

Je suis d'accord, il n'est pas obligé de subir, mais actuellement, il est incapable de subvenir seul à ses besoins.

Par **mimi493**, le **21/12/2010** à **19:36**

Il est majeur, donc soit il part et se débrouille, soit il accepte l'autorité de ses parents s'il ne part pas.
Qu'il prépare son départ pour l'année prochaine
- demande d'une résidence universitaire
- travail à temps partiel

Par **Marion2**, le **21/12/2010** à **19:44**

[citation]*travail à temps partiel*
[/citation]

Avec un BTS ce n'est pas possible, à moins de faire un BTS par alternance, mais je n'ai pas l'impression que ce soit le cas.

Ou alors travailler dans la restauration rapide (comme de très nombreux étudiants) le WE et pendant les vacances.
Ce genre de travail étant pratiquement réservé pour les étudiants, il y a toujours possibilité d'arrangements avec la Direction pour les horaires et jours travaillés.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **mimi493**, le **21/12/2010** à **19:50**

Tout à fait (il y a aussi les marchés le samedi et le dimanche)
Il doit se faire des économies cette année afin d'avoir de quoi acheter quelques meubles, payer son premier loyer, voire le dépot de garantie (je ne sais pas s'il y en a dans les résidences universitaires), payer ses études.
Voir aussi du coté d'une bourse

De toute façon, il a un problème car sous prétexte que ses parents ne veulent pas qu'il aille habiter chez son ami, il obéit au lieu de prendre ses affaires et d'y aller quand même.

Par **helpp**, le **22/12/2010** à **09:21**

Bonjour,

J'ai lu tous vos messages et ils ont l'air contraire à mes espérances.

Je suis tout d'abord en 2e année de BTS et donc je passe mes examens à partir du mois de mai.

Les parents de mon ami nous acceptent et nous aiment énormément, ils m'ont proposé de venir vivre chez eux à titre gratuit jusqu'à la fin de mes études et jusqu'à se qu'on trouve du travail, ils veulent même m'héberger à titre gratuit (comme pour leur fils) jusqu'à ce que l'on ait suffisament de fonds nécessaires pour que l'on puisse prendre un appartement ensemble!

Ils veulent avant tout mon bien et celui de leur fils, en conséquence.

Cependant, si je quitte la résidence familiale, suis-je obligé de leur dire où je pars (bien qu'ils s'en douteront)?
De plus, si mes parents "campent" en bas de chez mon copain pour me croiser à un moment ou un autre pour m'obliger à revenir, quels droits pourrais-je faire appliquer à la gendarmerie ou commisariat?

Merci d'avance et encore merci pour vos réponses.

Par **helpp**, le **22/12/2010** à **10:02**

De plus, etant donner que mes camarades m'avaient parler de la bourse, j'ai fait la demande pour cette année (ma 2e année de bts).

J'ai le droit à la bourse, cependant, ce sont mes parents qui gardent la bourse pour eux.
Je leur ai dit que tous mes camarades possédaient leur bourse car ils sont à même de gérer leurs ressources en cas de besoins pour l'école, mais mes parents le voient pas de cet oeil et pensent que je suis ingrat de réagir comme cela.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Sont-ils en droit de garder ma bourse?

Par **chris_ldv**, le **22/12/2010** à **10:22**

Bonjour,

Juridiquement parlant étant majeur vous pouvez, si vous le décidez, quitter le logement de vos parents, éventuellement sans même avoir à donner d'explication.
D'un point de vue pratique à 18 ans, sans diplôme et même en étant hébergé par les parents de votre ami je vous suggère de réfléchir: la vie est un contrat avec des droits, mais surtout des obligations.

Le mode de vie que vous considérez comme contraignant semble avoir été décidé par vos parents non pas contre vous, mais pour le fonctionnement de votre famille: il s'agit de leur prérogative en qualité de parents.
Au même titre que vous avez le droit de partir si cette situation ne vous plait pas vos parents ont le droit d'imposer leurs règles (qui n'ont rien d'illégale) dans leur maison.

Au delà de l'aspect purement légal je vous invite à discuter de votre situation avec une assistante sociale car vous semblez avoir fait l'impasse sur beaucoup d'aspects pratique si vous décidez de vivre seul.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **22/12/2010** à **10:29**

[citation]Cependant, si je quitte la résidence familiale, suis-je obligé de leur dire où je pars (bien qu'ils s'en douteront)? [/citation]
Vous êtes majeur, vous faites ce que vous voulez en assumant les conséquences.
Vous avez un vrai problème de docilité et de soumission.

Par **helpp**, le **22/12/2010** à **10:29**

Je vous remercie de vos conseils, je pense que cela va m'aider dans mes demarches!

Je remercie la DDHC pour avoir créer des emplois et donc des personnes comme vous pour aider les citoyens en "détraisse" et quia imeraient sortir de leur impasse!

Je vous remercie encore mille fois!

Très cordialement!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **corima**, le **22/12/2010** à **10:31**

Helpp, t'as pas lu mes messages, je t'ai dit que si tu veux partir, TU PARS, tu es majeur et responsable de toi maintenant. Pour la bourse, si elle t'es versée en plusieurs fois, tu leur envoies ton RIB pour que les versements se fassent sur ton compte.

Si les parents de ton ami te proposent de t'heberger jusqu'à ton autonomie et que tu les connais depuis deux ans et demi, tu dois bien savoir que ce n'est pas une proposition en l'air.

Tu n'es pas obligé de donner ton adresse à tes parents mais appelle les pour ne pas qu'ils s'inquietent, donne leur de tes nouvelles souvent. Ensuite, s'ils viennent en bas de chez ton ami ou ailleurs pour te chercher, ils n'ont AUCUNE possibilité de t'obliger à les suivre, au pire tu les menaces d'appeler les flics

Tes parents, si tu pars, ils vont perdre ta bourse et les allocations familiales. Surtout, si tu pars, previens les services administratifs de ton changement d'adresse

Maintenant, à mon avis, je pense que c'est toi qui n'est pas pret pour partir, sinon tu l'aurais deja fait, tu as peur de quitter tes parents qui ont une grande ascendance sur toi, et c'est peut etre pas plus mal

Par **corima**, le **22/12/2010** à **10:33**

[citation]Je remercie la DDHC pour avoir créer des emplois et donc des personnes comme vous pour aider les citoyens en "détraisse" et quia imeraient sortir de leur impasse![/citation]

On ne travaille pas ici, on repond [s]benevolement uniquement[/s]

Par **helpp**, le **22/12/2010** à **10:38**

Corima

C'est vrai que de partir de chez mes parents cela me fait peur car je ne voudrais pas qu'ils m'empechent de voir mes freres et mes soeurs car ils n'acceptent pas le fait que je parte étant donner que je ne supporte plus leurs conditions et leur règlement quotidien pour peu de chose! Même si je vis encore sous leur toit, je suis quand même majeur et je ne comprend pas pourquoi ils continuent de me considérer comme un enfant de 12 ans!
Qu'ils m'imposent des règles car je ne vis pas chez moi, je le comprend entièrement, seulement, c'est de pire en pire et je pense qu'ils souhaitent une rupture entre mon ami et moi etant donner qu'ils savent très bien qu'il ne supoorte plus cette situation et qu'il pète complètement les plombs!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **petitefee65**, le **27/05/2012** à **15:43**

Bonjour, je suis a peu près dans le meme cas que helpp a part que je suis majeur et que j'ai 21 ans, mes parents me croit irresponsable et me mettent plus bas que terre pour me garder ici chez eux...j'ai envie de m'assumer mais je n'ose pas certaines chose parce que se sont quand meme mes parents...et ont me dit qu'il faudrait que je fasse appel au gendarmes et leurs expliquer le probléme ! est ce que je gagnerai en fesant ça ils pourront m'aider les gendarmes ? Mes parents m'ont pris tout mes papiers et ma carte bleu pour justement que je ne puisse pas aller loin et partir le soir ils ferme tout a clé...O_O j'ai halluciné quand j'ai vu ça !!! je n'en peux plus je suis en train de péter un cable sérieusement ! je veux vivre et assumer toute seule je sais que je ne me retrouverai pas a la rue j'ai mon copain et j'ai une copine qui est préte a m'aider et m'hébergé svp répondez moi conseillez moi est ce que je peux appeler les flics et qu'il m'aide a partir ??

Ma chérie c'est ta maman, si on fermai les portes à clé c'est par peur de **MAX qui nous a menacé de venir tout casser chez nous,** tu avait oublié pleins de choses à expliquer, parcequ'avant on partait en laissant tout ouvert avec XENA (notre chienne) on ne craignais rien, mais MAX connait notre chienne maintenant , il peu entrer comme il veux chez nous ... **JE SUIS SUR QUE TON HISTOIRE AVEC SE GARçON VAS MAL FINIR , mais** nous seront là! hélàs ! dans quel état tu seras ? **avec cette drogue que tu consome tous les jours, tu ne mange même plus, tu ne peu pas travailler avec ton handicap, comment vas tu faire ?..**.MAX & sa mère te manipules, ils font de l'abus de faiblaisse

Par **cocotte1003**, le **27/05/2012** à **16:16**

Bonjour, vous etes une grande fille, alors vous prenez votre courage à deux mains, vous faites vos valises et vous quittez le domicile de vos parents. Les gendarmes n'ont rien à voir dans vos relations avec vos parents puisque vous n'etes ni séquestrée, ni violentée. n'oubliez pas non plus qu'à partir du moment ou vous allez partir, vous allez devoir vouss prendre en charge moralement et financierement, cordialement

Par **petitefee65**, le **27/05/2012** à **16:35**

d'accord je vous remercie beaucoup de m'avoir répondu j'avais besoin que l'on me réponde ! Donc ça ne sert a rien que je fasse apel aux gendarmes meme si mes parents ne me laisse pas sortir et n'ont aucune confiance en moi alors que je suis super gentille avec eux et que je me rabaisse tout le temp devant eux...et qu'il m'enferme dans la maison ! De toute façon ma décision est prise je pars ce soir on viens me cherché je prend mes affaires et tampis pour eux... j'en ai trop marre qu'il m'interdisse tout !

Par **cocotte1003**, le **27/05/2012** à **16:38**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

et pourquoi tampis pour eux ?

Par **petitefee65**, le **27/05/2012** à **16:44**

parce que au bout d'un certain moment ou ils ont trop emprise sur moi et qu'ils m'interdissent tout et que j'accepte alors que sa me fait mal et que je devrais ouvrir ma guele ben là oui j'ouvre ma guele j'en ai marre de tout le temps me laisser faire et de dire oui a tout j'ai le droit d'aller ou je veux je pense et de plus etre chez mes parents !

Par **petitefee65**, le **27/05/2012** à **16:53**

j'ai envie de faire ma vie avec mon homme qui va avoir 27 ans j'ai envie d'etre poser, ses parents pourront m'accueillir bras grand ouvert et sont pret à m'aider pour trouver un logement et il y a des aide pour ça donc je ne me fait pas de soucis pour la suite !

Par **petitefee65**, le **09/06/2012** à **12:59**

Bonjour,
je suis MAGUY, la maman de petitefee65; je suis tomber par hasard sur ce forum et j'ai reconnue le pseudo de ma fille Amandine; j'avoue être sur " le cul " .Ma fille oublie de raconter **qu'elle a eut un très grave accident de la route en 2007 (elle en vélo, 1 voiture l'a fauché, 5 fractures & gros troma cranien)** plusieurs opérations, beaucoup de rééduc comme de bons parents nous nous sommes occuppé de notre fille, seulement elle n'a pas "toute sa tête", elle est resté très "naïve" bref! professionellement aucune possibilité de travailler, les études ne l'interéssait pas; je l'ai poussé pour lui faire faire une formation à Toulouse (4 mois qui c'est bien passé) nous habitons à Tarbes, elle a sut s'intégrès elle revenais certains week-end, nous allions l'a chercher(trop compliqué pour elle de prendre le train)les week-end sur Toulouse elle sortait , allait aux resto avec des amis ect...

En février 2012 elle fait une nouvelle formation à Tarbes, alors nous lui trouvons un p'tit studio nous lui avons aménagez comme elle a voulu, **nous ne sommes jamais venus sans y être invité, elle venait paaser des week-end chez nous quand elle le voulait et repartait quand elle le voulait....**

SEULEMENT VOILA! .....elle a rencontré MAX 27ans fiché par la police & gendarmerie, un drogué qui ne travail pas, à qui il faut 200€ par mois pour sa " consomation " ma fille était très sérieuse ne dépensait jamais à tord & à travers et pour lui en 3 mois elle a vidé sont compte de 1000€. nous nous sommes un peu affollés mon mari & moi, nous avons essayé de la raisonner, mais rien n'y a fait hélàs! elle nous a bien confirmé que c'était pour lui tout l'argent, mais qu'il lui faisait des "cadeaux 1 bouquet de fleurs & quelques bijoux fantaisies) sans se rendre compte que c'était avec SON ARGENT à elle !

Le plus terrible ! c'est qu'elle se drogué aussi maintenant; alors nous avons essaier de la protéger contre cet escros, sans résultat, la mère de MAX (cas social)ne veux même pas

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

l'éberger plus d'1 semaine son frére ne veux pas en entendre parlé de lui, disant qu'il est un grand mitomane, quand à son père il ne veux même pas le voir car il ne veux plus avoir les gendarmes chez lui; MAX est SDF, il vit dans des foyers, nous voulions retrouver un petit appart pour notre fille pour qu'elle est une belle vie et surtout pas, jamais de la vie la sequestrer, d'ailleur je l'a dépossais en ville et elle passait plusieurs jours chez des "amis" je ne savais même pas chez qui, et j'estimais qu'elle était libre de me donner des détails ou non!

Maintenant ils vivent tous avec l'argent d'amandine, MAX n'a plus de permi(plus de point) mais il veut "acheter un camping-car avec l'argent de ma fille et surement mettre l'assurance à son nom, comme il a fait avec un chien "staf américain " qui n'a pas le drois d'avoir puisqu'il est fiché, alors il a tous mis au nom de ma fille et elle se c'est pas rendu compte des conséquences, c'est d'ailleur à cause du chien qu'elle à du quitté son petit apparte,.. des problémes avec les voisins que MAX causait avec sa drogue etc.....

VOILA TOUTE L'HISTOIRE , moi j'aime ma fille et j'espère qu'elle arrivera à être heureuse un jours, se que je doute avec se type!

AMANDINE je t'aime, et je suis très triste

Par **melichou**, le **31/08/2013** à **15:03**

Bonjour je m'appelle melissa j'ai 17 ans et je voudrais partir de chez ma mere car je ne peux plus vivre avec elle elle m'engeule tout le temps je peux pratiquement pas sortir a par pour alle voir mon copin .Mais parents non pas de garde de moi.Enfete j'ai vecu pendant 12 ans avec mon pere et j'ai etais obliger de partir de chez lui car on sais fais expluser de l'apppartement donc j'etais obliger d'alle chez ma mere. Et maintenant sa fait 6 ans que je suis chez elle mais je voudrais partir. J'ai un petit copin depuis 1 ans et je suis heureuse avec lui mais le seul probleme c'est que j'ai 17 ans et lui il en a 20 ans donc j'ai peur que ma mere porte plaite contre lui. Sa fait 1 mois que je suis chez car c'etais les vacances mais ma mere ma dit de retourner chez moi mais moi je veux pas rentrer chez moi car j'en peux vraiment plus de ma mere elle et jamais a la maison je suis tout le temps tout seul elle prefere son chien a moi.Apres aussi j'aimerais savoir comme mais parents non pas ma garde je voudrais savoir si ma grand mere pourais me recuper ou si non est ce que je pourais alle chez mon copin.j'aimerais vraiment savoir c'est super URGENT j'en peux plus de vivre avec ma mere et puis je peux pas alle chez mon pere car il a pas de maison il vie chez un copin a lui.

Merci de me reond en URGENCE.

Par **cocotte1003**, le **31/08/2013** à **19:31**

Bonjour, y a t il un jugement précisant que vos parents n'ont pas votre garde ? ET qui à votre garde ? Cordialement

Par **melichou**, le **31/08/2013** à **23:00**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Enfete mon pere et passer devant un juge mais ma mere etais pas la mais enfete mon pere n'a pas signier le papier pour avoir ma garde. Bas c'est mere grand mere qui on la garde

Par **Tony001**, le **03/05/2015** à **21:08**

j'ai rien comprit un mec parle ensuite une fille et pour finir la mère de la fille qui et sur le compte de ça fille ??? c'est quoi un troll ou bien ??

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés